

**POINT DE PRESSE DE MONSIEUR LE MINISTRE DE LA SANTE ET DE
L'HYGIENE PUBLIQUE RELATIF A LA SITUATION DES EPIDEMIES DE
FIEVRE JAUNE ET DE DENGUE EN COTE D'IVOIRE
29 JUILLET 2010**

Mesdames et messieurs les journalistes,
Mesdames et messieurs,

Je vous remercie pour avoir répondu présents à notre invitation au ministère de la Santé et de l'Hygiène publique dans le cadre de ce point de presse convoqué en urgence, afin de vous faire part d'une situation sanitaire préoccupante pour nos populations.

De quoi s'agit-il ?

Depuis le mois de mai 2010, des cas de fièvre hémorragiques ont été enregistrés dans les districts sanitaires d'Abidjan, de Grand-Bassam et de Bouaké.

Les analyses biologiques, réalisées sur ces cas par l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, ont permis de diagnostiquer la fièvre jaune et la dengue. Plusieurs de ces résultats ont été confirmés par le laboratoire de référence de l'OMS et d'autres sont en attente de conformation.

A ce jour, 29 juillet 2010, on dénombre :

Concernant la fièvre jaune :

- 9 cas confirmés dont 8 à Abidjan et 1 à Grand-Bassam.

Sur les 9 cas déclarés, nous avons malheureusement enregistré 2 décès à Abidjan.

Concernant la dengue :

Nous avons également enregistré 10 cas à Abidjan dont 1 décès.

Il faut noter que la fièvre jaune et la dengue sont toutes deux des maladies virales potentiellement mortelles, transmises à l'homme par la piqûre d'un moustique du genre Aedes.

La situation ci-dessus décrite permet donc de déclarer que les districts sanitaires suivants sont en épidémie. Il s'agit :

- de tous les districts sanitaires d'Abidjan, pour la fièvre jaune et la dengue
- du district sanitaire de Grand-Bassam pour la fièvre jaune
- des districts sanitaires de Bouaké pour la fièvre jaune.

Il faut retenir que les épidémies ne concernent pas tout le pays. Elles se limitent à Abidjan, Grand-Bassam et Bouaké.

Dès la notification de l'épidémie au président de la République, il a réagi en débloquent les moyens, nécessaires pour une action immédiate.

Ainsi, le Gouvernement de Côte d'Ivoire tient à rassurer les populations que toutes les dispositions sont prises pour endiguer ces épidémies.

- Tous les malades sont pris en charge dans les structures hospitalières.
- Des enquêtes épidémiologiques, biologiques et entomologiques ont été réalisées autour des cas confirmés.
- Les personnes vivant dans l'entourage des cas de fièvre ont été toutes vaccinées contre cette maladie.
- Une campagne de vaccination de masse contre la fièvre jaune démarre ce vendredi 30 juillet 2010 dans les districts concernés.
- Un plan de démoustication, basé sur l'élimination des moustiques adultes en cause et leurs gîtes larvaires, est mis en œuvre dans les districts en épidémie dès ce jour.

Le ministère de la santé et de l'Hygiène publique demande à la population de garder son calme et lui recommande d'observer les mesures suivantes :

- Nettoyer autour des maisons
- Ramasser et détruire tout récipient contenant ou pouvant contenir de l'eau à l'intérieur et autour des maisons.
- Eviter de conserver des pots de fleur dans les salons et jardins
- Couvrir les récipients contenant de l'eau de réserve destinée à la consommation
- Vider et nettoyer tous les jours les récipients contenant de l'eau après utilisation.

Je demande à la population de s'impliquer effectivement dans la mise en œuvre de ce plan de lutte contre les moustiques.

Voici Mesdames et Messieurs les journalistes, les informations que nous avons tenues à vous communiquer. Nous vous remercions, par avance, de la large diffusion que vous ferez de ces informations, dans l'intérêt de la santé et nos populations.

Je vous remercie.

Docteur Aka Aouélé

Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique